



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_4-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_10_4

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 27

Votants : 30

**Objet : Répartition de la
subvention de Citéo dans le
cadre d'un plan d'actions pour
agir efficacement sur les
déchets abandonnés sur le
territoire de la Communauté de
communes**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. Jean-François BORIE, Vice-président en charge de la thématique « Vers un territoire zéro déchets » rappelle au conseil communautaire les conditions d'accompagnement proposées par Citéo en matière de lutte contre les déchets abandonnés diffus sur le territoire de la Communauté de communes.

Le montant du soutien attendu de Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés s'élève à 28 993.60 € environ calculé sur une base par habitant en fonction d'une répartition par commune (touristique ou rurale).

En 2024, la Communauté de communes a reçu un acompte de 9 114.15 €.

Ainsi, il est proposé un reversement aux communes qui ont réalisé au moins une action de lutte contre les déchets abandonnés en 2024 avec un forfait qui pourrait être de 1 000 € par commune.

Le reliquat de cette subvention sera fléché sur des actions de sensibilisation à l'environnement, aux déchets abandonnés qui seront organisées dans les centres de loisirs, les écoles de notre territoire sur 2025.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE le versement de la somme des 1000 € pour les communes identifiées dans le tableau ci-dessus,
AUTORISE la Communauté de communes à flécher les reliquats éventuels sur les actions "déchets » des
centres de loisirs, des écoles,
DONNE tout pouvoir au Président pour engager toutes les formalités en lien avec cette affaire.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_4-DE



Emis le 09/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le